

Info-Flash

Santé Sécurité

Environnement

Jeudi 11 juin 2026
Numéro 2026 – SSE 14

⇒ Semaine pour la QVCT 2026 « Manager, c'est tout un travail ! »

La Semaine pour la QVCT, qui se déroulera du 15 au 19 juin 2026, explorera les liens entre **qualité de vie et des conditions de travail et management**. Selon l'ANACT, « Un management qui veille au développement des personnes au travail, à la performance globale de l'entreprise, c'est un management participatif, à l'écoute des réalités de terrain et en soutien du travail de tous et toutes. »

La Semaine pour la QVCT s'ouvrira le lundi 15 juin, avec notamment l'après-midi, la **conférence « Manager, c'est tout un travail » à Paris**.

L'ANACT fournit à cette occasion plusieurs [ressources](#) sur la QVCT (affiches, référentiel ...). Elle propose notamment un kit pour organiser un événement interne en entreprise.

Elle met en avant **5 idées-clés pour faire évoluer les pratiques**, idées qui seront au cœur des événements organisés :

1. Pour progresser en matière de QVCT, des évolutions des pratiques managériales sont attendues.
2. Les caractéristiques d'un management qui contribue à la QVCT sont connues.
3. Soutenir un management en faveur de la QVCT ne repose pas uniquement sur les managers.
4. Favoriser un management de qualité : toute l'entreprise est concernée.
5. Pour un management en proximité des réalités de travail, il faut s'intéresser au travail des managers.

Des webinaires sont organisés :

- Le 16 juin 2026 de 11 à 12h : « [Comment mieux réguler le travail de mon équipe ?](#) »
- Le 17 juin 2026 de 11 à 12h : « [Comment parler du travail pour l'améliorer ? Le rôle clé des managers](#) »
- Le 18 juin 2026 de 11 à 12h : « [Comment soutenir le travail de management ?](#) »

⇒ Prévention des RPS : outils de l'Assurance maladie – Risques professionnels

À l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'Assurance maladie – Risques professionnels a mis en avant des ressources destinées aux entreprises pour prévenir les risques psychosociaux.

Pour rappel, pour permettre aux **entreprises de moins de 50 salariés** de bénéficier de l'appui d'un consultant RPS référencé, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose la **subvention RPS accompagnement**. Cette aide **finance jusqu'à 70 % du coût d'un accompagnement par un consultant référencé, avec un plafond de 25 000 €**. Une liste des consultants RPS référencés sur l'ensemble du territoire, pour un accompagnement de proximité, est proposée.

De même, l'Assurance Maladie - Risques professionnels accompagne des entreprises qu'elle a ciblées grâce à des **indicateurs d'alerte**, notamment un absentéisme atypique. Ces entreprises suivent un **parcours de prévention des RPS**, avec l'appui de leur CARSAT. Il se décline en 5 étapes : préparation de la démarche, analyse des situations de travail réel, élaboration d'un plan d'action, mise en œuvre du plan d'action, suivi et évaluation des actions.

Par ailleurs, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose un **site en ligne d'aide à la préparation d'une démarche de prévention**, « **Prépa RPS** », avec un canevas de points à discuter et à négocier entre direction et représentants du personnel, ainsi qu'une aide à la formalisation du document de préparation.